

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 978

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

542 083 092 RCS Paris.

NEUFLIZE ALLOCATION GLOBALE.

Forme : Société d'investissement à capital variable.

Capital : 12099985.21 EUR.

Adresse : 3, avenue Hoche, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 542 083 092 RCS Paris. **NEUFLIZE ALLOCATION GLOBALE.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES, FCP représenté par ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS société de gestion, SA, RCS Paris 410 204 390 Forme : Autre forme juridique Adresse du siège : 3 avenue Hoche 75008 Paris. Société absorbée : NEUFLIZE ALLOCATION GLOBALE Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 3 avenue Hoche 75008 Paris Capital : 12099985.21 EUR Numéro unique d'identification :

542083092 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif- passif : NEANT Rapport d'échange des droits sociaux : Les actionnaires de la SICAV NEUFLIZE ALLOCATION GLOBALE recevront en échange de leurs titres, des parts du FCP ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES, tel qu'indiqué ci-dessous: NEUFLIZE ALLOCATION GLOBALE ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES Sicav absorbée Fep ABSORBANT Action C: FROO10362871 Part C:

FROO10362863 Action D: FROO10362889 Part D: FROO13251238 Action F: FROO13063823 Part F:

FROO13063914 En vue de rémunérer l'apport de la SICAV, le FCP absorbant procédera à l'émission de parts nouvelles qui seront attribuées aux actionnaires de la SICAV absorbée, selon le calcul suivant: Nombre de parts Du FCP absorbant Nombre d'actions de la SICAV absorbée x Valeur liquidative de l'action de la SICAV absorbée Valeur liquidative de la part du FCP absorbant Ces parts seront réparties entre les actionnaires de la SICAV absorbée sur la base des parités d'échange au jour fixé pour la fusion, L'échange des actions ne donnera pas lieu, en principe, au versement d'une soulte, Les actionnaires de la SICAV NEUFLIZE ALLOCATION GLOBALE qui compte tenu de la parité d'échange, n'auront pas le droit à un nombre entier d'action ou fraction de part du FCP absorbant, pourront, le cas échéant obtenir le remboursement du rompu ou verser en espèces le complément nécessaire à l'attribution d'une part entière ou fraction de part du FCP ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES, sans frais pendant un mois, Prime de fusion : NEANT... Date du projet commun de fusion : 17.05.2017.

Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES, FCP représenté par ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS société de gestion, SA, RCS Paris 410 204 390 : 23.05.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société NEUFLIZE ALLOCATION GLOBALE : 23.05.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

